

Les repas

Les repas ne sont pas uniquement destinés à satisfaire la faim, les façons de manger et les aliments consommés sont étroitement liés à la culture de chacun.

La préparation et la prise des repas peuvent être définies par des traditions et des habitudes, mais aussi par des règles et des interdits dictés par la religion.

Les interdits alimentaires peuvent être temporaires ou ponctuels, ou ne concerner que certaines personnes : ils peuvent s'appliquer à un événement, ou à un moment de la vie comme la grossesse ou la maladie, ou à une période symbolique de l'année (le Carême dans la religion catholique par exemple), ou encore à certaines catégories de la population d'une société (enfants, femmes, castes...).

Les interdits permanents sont souvent attachés à une religion. Par exemple :

- dans la religion juive, la viande consommée doit être "casher" : la bête doit être abattue et traitée selon un rite codifié ;
- dans la religion musulmane, on distingue les aliments permis (hallal) de ceux qui sont interdits car considérés comme impurs (haram) ; le porc, l'âne, ainsi que les animaux non tués selon le rite, sont considérés comme impurs.

Quelle que soit la religion, chacun la pratique à sa façon. Pour l'Aide à Domicile, prendre en compte les habitudes alimentaires de chacun favorise la qualité des échanges avec les personnes âgées et une meilleure entente. Ainsi le repas peut rester un moment de plaisir partagé...

